

EXCLUSION TEMPORAIRE (“ET”) EN SENIORS

Champ d'application

- 1) L'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire qui **s'applique aux championnats départementaux seniors masculins de 1^{re} et 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} division (à condition pour cette division que la rencontre soit dirigée par un arbitre officiel), U12/U13, U14/U15 et U16/U17 et coupes départementales.**

Elle n'est valable **ni en Coupe de France ni en coupe Crédit Agricole GAMBARDELLA.**

Motif

- 1) Un joueur est exclu temporairement s'il **“manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes”** envers l'arbitre ou un arbitre assistant.
- 2) Le carton jaune est inchangé pour les six autres motifs d'avertissement :
 - Se rendre coupable d'un comportement antisportif.
 - Enfreindre avec persistance les Lois du Jeu.
 - Retarder la reprise du jeu.
 - Ne pas respecter la distance requise lors de l'exécution d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche.
 - Pénétrer ou revenir sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre.
 - Quitter délibérément le terrain sans l'autorisation préalable de l'arbitre.

Joueurs concernés

- 3) Tous les joueurs sont soumis à exclusions (s) (y compris le gardien de but).

Statut du remplaçant ou du remplacé

- 4) Un remplaçant ou un remplacé ne pourra pas faire l'objet d'une exclusion temporaire. S'il « manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes » des décisions de l'arbitre ou l'arbitre assistant il recevra un carton jaune conformément aux Lois du jeu (Loi 12).

Notification

- 5) L'arbitre notifie au joueur l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc.
- 6) L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée par l'arbitre **qu'une seule fois au même joueur** au cours du même match. Un joueur qui manifeste à nouveau sa désapprobation en paroles et en actes des décisions de l'arbitre recevra un second carton blanc. Il sera exclu du terrain et de ses abords. **En pratique : Un carton blanc + un carton blanc = Un Carton Rouge**

- 7) Au cours du même match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune pourra recevoir un carton blanc et faire l'objet d'une exclusion temporaire. Un carton blanc pourra être appliqué après un carton jaune. **En pratique : Un carton jaune + un carton blanc = ET de 10 minutes, PAS de Carton Rouge**

- 8) Au cours du même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc et qui fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune et rester sur le terrain. Un carton jaune pourra être appliqué après un carton blanc. **En pratique : Un carton blanc (ET de 10 minutes) + un carton jaune = Le joueur reste sur le terrain PAS de Carton Rouge.**

Durée

- 9) La durée de "l'exclusion temporaire" est égale à **dix (10) minutes**.

Décompte

- 10) Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu a repris. Le décompte de la durée est du seul ressort de l'arbitre. Par conséquent, il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

- 11) A l'issue des 10 minutes, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre. L'arbitre permettra au joueur, par un geste d'acquiescement, de revenir sur le terrain à hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé (sauf pour le gardien de but).

- 12) Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. Passé ce délai, son équipe pourra procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il sera considéré comme remplaçant et pourra reprendre part au jeu au cours de la partie.

- 13) Au cas où la 1ère période d'une rencontre se termine alors qu'une exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2ème période.

- 14) Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, l'exclusion temporaire sera considérée comme purgée.

Statut du joueur exclu temporairement

- 15) Le joueur exclu temporairement est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il pourra demeurer sur le banc de touche pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire.

Nombre maximum de joueurs ou de joueuses exclus temporairement

- 16) Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs pour les masculins ou les féminines, la rencontre sera arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas, l'arbitre devra compléter la feuille du match et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au district à la Ligue.

Sanctions financières et administratives

- 17) L'exclusion temporaire n'entraîne aucune amende financière pour le club.

- 18) Elle sera mentionnée sur la feuille de match dans la colonne "Divers" avec le sigle « ET ».

Elle sera **prise en compte pour l'établissement du classement du Challenge « Fair-Play »**.

Remarque : Par soucis de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé pour les joueurs, les joueuses et les arbitres, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.